DLP26-6-74261102

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 19 — 25 juin 1974

VIGNE

Mildiou : Dans toutes les situations où les précipitations de dimanche et lundi ont été importantes, renouveler le traitement préconise par notre avis du 18. Ailleurs attendre la fin de la floraison.

Oïdium : maintenir la protection contre ce parasite.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Tavelures du pommier et du poirier : La protection des arbres ne se justifie à l'heure actuelle que dans les vergers où la maladie est présente. En verger sain, il est donc possible d'espacer nettement les interventions anti-tavelure.

Carpocapse des pommes : Sur vergers situés en limite ou en zones de pommiers de plein vent , compte tenu de la date du dernier traitement, et des pluies survenues entre le 15 et 24 juin, renouveler la protection des arbres. Dans les vergers isolés où le carpocapse n'a jamais fait de dégâts sérieux il n'est à notre avis pas nécessaire de renouveler cette protection.

Araignées Rouges (P. Ulmi) : Une éclosion importante d'oeufs d'été a été observée cette semaine ; dans les vergers contaminés où aucun traitement n'a été fait jusqu'ici, une intervention pourra être réalisée en début juillet à l'aide d'un acaricide spécifique ou d'un insecticide agissant à la fois sur le carpocapse et les araignées rouges. Nous rappelons que certains acaricides sont efficaces aussi contre le carpocapse.

Il est inutile d'intervenir dans les vergers déjà traités contre Panonychus ulmi.

Monilia sur cerises acides : Le temps actuel est très favorable à ce champignon qui risque de faire des dégâts à l'approche de la maturité des cerises.

Anthracnose des cerisiers : Une forte attaque peut entraîner la chute prématurée du feuillage ; la maladie se remarque par des taches rougeâtres virant au brun à la face supérieure des feuilles, à la face inférieure des feuilles de ces taches s'échappent par temps humide des amas mucilagineux de spores.

En cas de présence de la maladie intervenir à l'aide de Doguadine, Dithianon, Bénomyl ...

GRANDE CULTURE

Tordeuse des pois : Il est recommandé de réaliser un second traitement insecticide contre la tordeuse des pois

- dès réception, pour les pois hâtifs (qui ont dû recevoir une première protection pour le 15 juin)
- avant le 2 juillet, pour les pois tardifs (déjà traités vers le 20 juin).

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

R. PARIS
H. de MEIRLEIRE
A. GODIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire Champagne,

J. DELATTRE.

P61

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX